

**La cotisation est annuelle, elle n'est ni remboursable, ni transmissible
et ne tient aucun compte de l'assiduité - Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

Groupe	Catégorie	Âges	n° cours	Jour d'entraînement	Horaire	Lieux d'entraînement	Cotisation Annuelle	Licence FFGYM	Frais Gestion	Montant INSCRIPTION (Total à payer)	Médical	Tee-Shirt OBLIGATOIRE pour les LOISIRS (sauf si déjà acheté en 2024/2025)
BabyGym <small>L'éveil ludique des plus petits</small>	Baby	3/4 ans (2022-2021)	2	Mercredi	10h30-11h15	Halle des sports Ludivine Furnon	162,00 €	64,00 €	6,00 €	232,00 €	Attestation médicale FFGYM à compléter *	10,00 €
	Initiation	5 ans - 2020	3	Mercredi	11h20 -12h05	Halle des sports Ludivine Furnon						
		4/5 ans (2020-2019)	4	Mercredi	14h50-15h35	Parnasse						
Baby-initiation	3/4/5 ans (2022 à 2020) (uniquement 3 samedis sur 4)	5	Samedi	9h-9h55	Halle des sports Ludivine Furnon							
AccessGym <small>La gym comme j'aime</small>	Loisirs	6 à 8 ans 2020 à 2017	6	Mercredi	13h30-14h45	Parnasse	182,00 €	64,00 €	6,00 €	252,00 €		
		6 à 10 ans 2020 à 2015	7	Mercredi	10h45-12h	Halle des sports Ludivine Furnon						
		6 à 10 ans 2020 à 2015 (uniquement 3 samedis sur 4)	8	Samedi	11h-12h30	Halle des sports Ludivine Furnon						
		2017, et plus âgés	9	Mercredi	16h45-18h	Parnasse						
	Pouss	2018 à 2015	10	Mercredi	13h30-15h	Halle des sports Ludivine Furnon						

* Certificat médical exigé si 1 oui à une question

Merci de privilégier l'inscription en ligne : <https://rythmiqueclubnimesmetropole.comiti-sport.fr/>

Réduction Familiale :

-40 € pour 2 cotisations, **-100 €** pour 3 cotisations, **-200 €** pour 4 cotisations

Les 64 euros de licence comprennent la participation à l'affiliation FFG, la Licence, l'assurance FFGym, l'engagement auprès du comité régional et du comité départemental

Moyen de Paiement :

- Chèques (à l'ordre du RCNM) en 3 fois maximum pour les sections loisirs (15 octobre – 6 Novembre – 6 Décembre)
- CB en ligne ou présentiel
- Espèces (en 1 seule fois UNIQUEMENT au siège du club contre reçu)
- Chèque Vacances (ou chèque de caution)
- CAF – CCAS – CE (ou chèque de caution)
- Pass Sport (contre CODE ou chèque de caution)

Toutes les cautions seront encaissées au mois +1 en cas de non échange de votre part.